

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

RÉUNION D'INFORMATION
DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 2^{DE} :

NOUVEAU LYCÉE

Voies générale et technologique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Rentrée 2020

PROGRAMME DE LA REUNION

- La voie générale (Première et Terminale)
- La voie technologique (Première et Terminale)
- Les épreuves du baccalauréat
- L'orientation après la 2nde générale et technologique
- Questions

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- En seconde GT : tronc commun + accompagnement personnalisé (AP)
- En **première** : tronc commun + 3 spécialités + AP (+ options)
- En **terminale** : tronc commun + 2 spécialités + AP (+ options)

APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

■ À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :

■ Vers une série de la **voie technologique**

ou

■ En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe

Voie générale

La première et la terminale

Au lycée Louis Armand

La nouvelle classe de 1^{ère} GT – LEGT

▪ Le tronc commun

| | |
|---------------------------------|----------------|
| ▪ Français | 4h |
| ▪ Histoire-Géographie | 3h |
| ▪ LVA et LVB | 4h30 |
| ▪ EPS | 2h |
| ▪ Enseignement Scientifique | 2h |
| ▪ Enseignement moral et civique | 18 h annuelles |

▪ **TOTAL** **16h**

▪ **Il n'y a pas de Mathématiques dans le tronc commun.**

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
 - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
 - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

■ Les lycées proposeront des enseignements de spécialité parmi les suivants :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Anglais Monde contemporain
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
- Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

■ Le lycée Louis Armand proposera les enseignements de spécialité suivants :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Anglais Monde contemporain
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances ou compléter son profil :
 - En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir **un** enseignement optionnel parmi :
 - Langue vivante (Italien LV3)
 - Langues et cultures de l'antiquité Latine (cumulable avec une autre option)
 - En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
 - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale

Enseignements communs

| | Première | Terminale |
|--------------------------------------|-------------|----------------|
| FRANÇAIS / PHILOSOPHIE | 4 h / - | - / 4 h |
| HISTOIRE GÉOGRAPHIE | 3 h | 3 h |
| ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE | 18 h / an | 18 h / an |
| LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B | 4 h 30 | 4 h |
| ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE | 2 h | 2 h |
| ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE | 2 h | 2 h |
| | 16 h | 15 h 30 |

Enseignements optionnels

- > Un enseignement en première
Deux enseignements possibles
en terminale
- > Libre choix
- > Durée **3 h**

Dès la première :

LANGUE VIVANTE C

ARTS

EPS

LANGUES ET
CULTURES DE
L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

MATHÉMATIQUES
EXPERTES

MATHÉMATIQUES
COMPLÉMENTAIRES

DROIT ET GRANDS
ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN

Enseignements de spécialité

| | Au choix 3 spécialités | | Au choix 2 spécialités | |
|---|---------------------------|-------------|---------------------------|-----------|
| | Première | Terminale | Première | Terminale |
| ARTS | 4 h | 6 h | | |
| BIOLOGIE, ÉCOLOGIE * | 4 h | 6 h | | |
| HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES | 4 h | 6 h | | |
| HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE | 4 h | 6 h | | |
| LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES | 4 h | 6 h | | |
| LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ | 4 h | 6 h | | |
| MATHÉMATIQUES | 4 h | 6 h | | |
| NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES | 4 h | 6 h | | |
| PHYSIQUE CHIMIE | 4 h | 6 h | | |
| SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE | 4 h | 6 h | | |
| SCIENCES DE L'INGÉNIEUR | 4 h | 6 h** | | |
| SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES | 4 h | 6 h | | |
| | 12 h | 12 h | | |

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

Voie technologique

La première et la terminale

Dans un autre lycée – donc procédure d'affectation par le net
(Affelnet à la fin de l'année)

A LA RENTRÉE 2019... et après...

■ L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

■ Des enseignements optionnels :

En première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (en série STHR)
- Arts
- Education physique et sportive

Toutes les séries* Enseignements communs

| | Première | Terminale |
|---|-----------|-----------|
| FRANÇAIS | 3 h | - |
| PHILOSOPHIE | - | 2 h |
| HISTOIRE GÉOGRAPHIE | 1 h 30 | 1 h 30 |
| LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B | 4 h | 4 h |
| ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE | 2 h | 2 h |
| MATHÉMATIQUES | 3 h | 3 h |
| ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE | 18 h / an | 18 h / an |

* Sauf TDM et STAV

Enseignements optionnels

➤ Au choix en fonction de la série

Enseignements de spécialité

3 spécialités Première

STMG
Sciences et technologies du management et de la gestion

- sciences de gestion et numérique
- management
- droit et économie

ST2S
Sciences et technologies de la santé et du social

- physique chimie pour la santé
- biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

STHR
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

- enseignement scientifique alimentation-environnement
- sciences et technologies culinaires et des services
- économie, gestion hôtelière

STI2D
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

- innovation technologique
- ingénierie et développement durable
- physique chimie et mathématiques

TMD
Techniques de la musique et de la danse

- option instrument
- option danse

STL
Sciences et technologies de laboratoire

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie
- biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

STD2A
Sciences et technologies du design et des arts appliqués

- physique chimie
- outils et langages numériques
- design et métiers d'art

STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

2 spécialités Terminale

- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion
- droit et économie

- chimie, biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement
- économie, gestion hôtelière

- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique
- physique chimie et mathématiques

- option instrument
- option danse

(Rénovation en cours)

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

- analyse et méthodes en design
- conception et création en design et métiers d'art

(Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques)

Les épreuves du baccalauréat

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

CONTRÔLE CONTINU

40%
de la note finale

60%
de la note finale

ÉPREUVES FINALES



10% de la note finale :
bulletins scolaires
de première et de terminale



30% de la note finale :
épreuves communes
2 séries en première
1 série en terminale



1 épreuve anticipée
en première
Français écrit et oral



4 épreuves finales
en terminale
Enseignements de spécialité (2)
Philosophie
Oral final

LE BACCALAURÉAT 2021... et après...

Pour tous :

voie
générale
+
voie
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
 - **1 épreuve anticipée** de français en 1^{re} (écrit et oral). (juin de l'année de 1^{ère})
 - **4 épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
 - Les 2 épreuves de spécialité auront lieu au retour des vacances de printemps
 - L'épreuve de philosophie et l'oral: à la fin du mois de juin
 - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.

- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
 - **10 % pour la prise en compte des bulletins** de 1^{re} et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
 - **30 % pour des épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1^{re} et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

LE CONTRÔLE CONTINU

- Des épreuves communes de contrôle continu (E3C) qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale
 - Organisées en trois séquences, sur le modèle des « bacs blancs » actuels :
 - 2 séquences d'épreuves lors des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de la classe de 1^{re}
 - 1 séquence d'épreuves au cours du 2^{ème} trimestre de la classe de terminale.
 - Elles portent sur les enseignements communs qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.
 - Organisées dans chaque lycée.
 - Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements.
 - Les copies sont anonymées et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.

- Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**

QUAND JE PASSE LE BAC

L'orientation après la 2^{de} générale et technologique

AU 2^E TRIMESTRE EN SECONDE

- À la fin du deuxième trimestre, chaque élève devra formuler des **souhais d'orientation** grâce à la « fiche dialogue » renseignée par les parents, qui sera le support des échanges entre la famille et l'établissement.

LES CHOIX POUR LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Pour la **voie générale**, au 2^{ème} trimestre, chaque élève devra indiquer **4 enseignements de spécialité*** qui l'intéressent pour la classe de 1^{re}
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces pistes font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1^{re}.
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

* *voire 5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.*

CHOISIR LES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

- **Sur quels éléments choisir les enseignements de spécialité de 1^{ère} Générale ou Technologique?**
 - **Ses goûts personnels:** Par exemple, on ne choisit pas de faire 4 heures en 1^{ère} et 6h en T^{ale} de Sciences Politiques, si on n'a pas un goût pour l'actualité et l'information.
 - **Ses compétences personnelles et ses points forts:** Par exemple, quels ont été mes résultats tout au long de l'année en SVT? Ont-ils été stables sur l'ensemble des évaluations et ce quelles que soient leurs formes?
 - **Son projet d'orientation :**
 - J'envisage de faire une licence de Psychologie, est-il pertinent de prendre les ES Physiques-Chimie ou SVT?
 - J'envisage de faire une CPGE MPSI au lycée Pissarro à Pontoise; il est recommandé de prendre les ES Mathématiques, Physique-Chimie et SVT.
 - J'envisage une école d'Architecture: quelles possibilités? Maths, PC, LLCE
 - J'envisage un BTS Info-Communication: quelles possibilités: HG-Géopol, Humanités-Philo, LLCE, SES

CHOISIR LES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

- Dans tous les cas, vers qui se tourner pour obtenir des informations et des conseils?
 - Les Professeurs Principaux
 - Le Proviseur et le Proviseur-adjoint
 - La CPE
 - La Psy-EN
 - Le Centre d'Information et d'Orientation d'Ermont (7 bis rue Maurice Berteaux – 01 34 15 71 60)
 - Les établissements de l'Enseignement Supérieur

- Quels outils utiliser?
 - Les brochures ONISEP
 - Le site <http://www.horizons2021.fr/>
 - Le site <http://www.parcoursup.fr/>

QUESTIONS

- Qui prend la décision de l'orientation en 1^{ère} générale ou technologique?
- Le conseil de classe et/ou le chef d'établissement peuvent-ils s'opposer à un choix d'enseignement de spécialité?
- A partir de combien d'élèves un groupe d'enseignement de spécialité sera-t-il créé?
- Que faire si mon enfant veut suivre un enseignement de spécialité qui n'existe pas dans le lycée?
- Le choix des enseignements de spécialité sera-t-il déterminant pour le choix d'orientation post-bac?
- Comment l'enseignement supérieur va-t-il s'adapter avec les nouveaux programmes?